Séance extraordinaire du 16 mars 2017

2017-03
55

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 16 mars 2017 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 14 mars 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - SUJETS À DISCUTER
    04.01 - Patrimoine numérique PNR3

04.02 - Regroupement (intégration) de l'Office municipal d'habitation
05 - VARIA
06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sans résolution de renonciation, le conseil doit procéder avec l'ordre du jour publié.

04 - SUJETS À DISCUTER

2017-03 56

04.01 - Patrimoine numérique PNR3

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a obtenu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre du programme PNR-3 pour le projet «Patrimoine numérique» ;

Attendu que la municipalité a complété le projet et qu'elle réclame le versement final de l'engagement de la MRC ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu:

- d'adopter le rapport final «Pacte rural III - Patrimoine numérique» pour des dépenses de 82 698.76 $ et une contribution du Pacte rural de 28 117.58 $
- d'autoriser la directrice générale à apposer sa signature au rapport final «Pacte rural III - Patrimoine numérique»

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-03 57

04.02 - Regroupement (intégration) de l'Office municipal d'habitation

Attendu le projet de loi nº83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 ;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite s'intégrer à l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Attendu que la municipalité accepte le projet de regroupement (intégration) de l'Office Municipal d'Habitation de La Guadeloupe avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des Offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu que la municipalité autorise l'Office Municipal d'Habitation de La Guadeloupe à conclure une convention d'intégration avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges, et que la directrice générale soit autorisée à signer la convention et tous les autres documents nécessaires pour donner effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2017-03 58 **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Frederic Poulin et résolu que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35

_____ _____

Rosaire Coulombe, maire Christiane Lacroix, directrice générale